

GESTION DES « DECHETS » DE TONTE



Ce document explique la politique du SICTOM en matière de gestion des « déchets » de tontes et présente les solutions qui s'offrent aux particuliers.

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le SICTOM cherche à optimiser son fonctionnement afin de diminuer **l'empreinte carbone de son activité.**

L'empreinte carbone d'une activité humaine est une mesure des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique, c'est-à-dire qui peuvent lui être imputées. Elle dépend des facteurs d'émission des intrants liés à cette activité et en particulier des facteurs d'émission associés aux sources d'énergie utilisées.

Plusieurs actions sont mises en place :

- Collecte incitative (diminution de la fréquence de collecte des OMR – Ordures Ménagères Résiduelles) : Diminution des émissions des gaz à effet de serre liées à la consommation de carburant
- Incitation au compostage : Diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au traitement par incinération de ces déchets ET apport sur place et sans transport d'engrais naturels

Pendant deux ans la question de la gestion des déchets verts au SICTOM a fait l'objet de débats au sein du Comité Syndical. En effet, outre le fait que le traitement de ces déchets verts représente un coût important pour le SICTOM (et donc pour les usagers), le traitement est source importante d'émission de gaz à effet de serre. En effet, ces déchets sont très volumineux, **donc leur transport nécessite de nombreux allers-retours de camions vers le site de compostage qui se trouve à Allériot**, en Saône et Loire, à plus de 50 km de Lons le Saunier.

Par ailleurs, **les allers-retours des usagers** pour apporter leur tonte en déchetteries contribue aussi à cette empreinte carbone.

Parmi les déchets verts on retrouve :

- Les tailles de haies
- Les tailles d'arbres
- Les feuilles mortes
- Les fruits abimés/pourris
- Les déchets de tonte

S'agissant des déchets de tonte, le Comité Syndical, par délibération en date du 19 novembre 2019 a considéré que **la tonte était à considérer plus comme une « ressource » que comme un**

« **déchet** ». En effet, contrairement aux tailles de haies et branchages qui peuvent devenir très vite volumineux et encombrants, la tonte a des caractéristiques intéressantes pour les jardins et espaces verts et son utilisation est simple (pas de broyeur nécessaire). **Le Comité Syndical a donc décidé à l'unanimité d'arrêter de collecter, de transporter et de faire traiter ce produit.**

MAIS QUE FAIRE DE LA TONTE ?

La tonte peut être gérée et utilisée de différentes manières :

- **Mulching** : Une tondeuse de type « mulching » tond, broie et répand la tonte broyée sur le terrain au fur et à mesure. Cette technique présente les avantages suivants :
 - o Elle évite le ramassage
 - o Elle amende (enrichit) le sol et permet de conserver la qualité de la pelouse ou du gazon.

Une tondeuse classique peut être adaptée en obstruant la sortie vers le panier. Si une coupe fine des brins n'est pas nécessaire, il est possible de retirer le panier et de laisser l'évacuation libre.

- **Tonte, séchage et paillage** : La tonte peut être effectuée sans broyage et laissée à sécher sur le terrain ou en tas de faible épaisseur. Quelques jours après elle est ramassée et apportée au pied des arbustes, pieds de tomates, fleurs ou au pied des salades pour maintenir l'humidité du sol. **Cette technique est particulièrement adaptée en cas de fortes chaleurs ou canicules durant l'été car elle contribue à préserver la santé des plantations.**

Certains usagers n'ont ni fleurs, ni jardin, ni plantations. Mais ils ont souvent des haies. Or on constate que la plupart des haies (surtout les tuyas) souffrent de la chaleur et de la sécheresse durant l'été, certains pieds devenant partiellement ou entièrement secs, ce qui limite l'esthétique et l'utilité de la haie à terme. Un paillage des pieds de haie est une très bonne technique qui contribue à les préserver.

- **Apport d'une partie de la tonte (sèche ou humide) dans le composteur** : Il est possible d'utiliser une partie de la tonte pour fabriquer son compost, en maintenant l'équilibre des apports (la tonte représente un fort apport en azote). La tonte humide ne doit être apportée qu'en faible quantité, la faire sécher quelques jours en dehors du composteur permet d'éviter la fermentation.
- Pour les usagers ne souhaitant pas utiliser la tonte, **deux solutions alternatives** :
 - o La laisser sécher sur le terrain et se décomposer
 - o La collecter en tas dans un endroit du terrain choisi : le volume de l'herbe diminue très vite et représente peu d'encombrement et peu de pollution visuelle.

CONCLUSION

Il est temps de changer globalement nos pratiques et leur impact environnemental si nous voulons préserver notre planète. Le SICTOM prend sa part. Pour chacun, conserver sa tonte est un « petit effort » par rapport aux changements généraux à effectuer pour réduire son impact (limiter la voiture, les transports, changer sa consommation, changer son alimentation, économiser l'utilisation d'énergie dans les habitations, etc.). Commençons dès maintenant avec la tonte !